



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique familiale

Question écrite n° 74054

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la promotion du modèle de la famille traditionnelle. À partir de l'enquête famille et logement de 2011, nous constatons que la France métropolitaine compte 1,7 million de familles nombreuses (3 enfants et plus, dont un mineur), ce qui représente 3,1 millions de parents et 5,6 millions d'enfants. Le nombre de familles nombreuses en France est en constante décroissance. Actuellement, la France traverse une crise profonde sans précédent : démographique, sociale, politique, économique ... L'actualité récente, dans les écoles et les prisons, les attentats de *Charlie Hebdo*, en est le signe sensible. La France est face à différents enjeux sociétaux tels que l'immigration, le vieillissement de la population, la délinquance, ainsi que le désordre moral. Le défi de demain est celui-ci : trouver la force d'éradiquer le malaise qui paralyse le pays. Pour cela, la France doit revenir au fondement de la société humaine, qui est la famille. Le lien famille-société est aujourd'hui dégradé au nom de revendications individuelles, alors qu'il est le garant de celle-ci. La famille « traditionnelle », c'est-à-dire stable et nombreuse, est la seule qui puisse réellement apporter une solution. Aujourd'hui nous sommes face à un déficit de transmission des valeurs et de perpétuation de la mémoire qui ne peut se faire que dans la famille traditionnelle, et non pas dans un État omnipotent. L'individualisme est le véritable carcan de la société, au détriment de la famille. Il isole l'homme et le rend toujours plus impuissant. Au contraire, la famille permet la relation entre les hommes, en leur transmettant le sens de la communauté, du respect et du pardon. L'unité nationale revendiquée par le Gouvernement ne peut se réaliser qu'en instaurant d'abord l'unité autour de la famille. La société ne peut être un amas d'individus mais doit nécessairement être une composition de familles. La France, pour demeurer, a besoin des familles traditionnelles. Alors face à de tels enjeux, il lui demande les mesures qui vont être prises pour faire face à la crise démographique et identitaire française.

Texte de la réponse

La famille reste la première valeur à laquelle les Français sont attachés. La famille est le lieu où se transmettent et s'expérimentent les valeurs qui structureront les individus tout au long de leur vie. C'est là que se construisent les premiers attachements. La famille est une communauté d'individus unis par des liens de parenté. C'est le premier espace de solidarité entre les individus et entre les générations. Cette solidarité est affective, morale et matérielle. Les Français sont également attachés à la famille parce qu'elle évolue, qu'elle n'est pas figée, qu'elle s'adapte pour répondre de la façon la mieux appropriée aux besoins de chacun des membres de la famille mais aussi à ceux du groupe familial lui-même. De ce fait, la politique familiale mise en place par le gouvernement est guidée par trois principes directeurs : le soutien et la solidarité envers toutes les familles et avec une attention toute particulière pour celles qui sont en difficulté ; la non-marchandisation de ce qui relève de l'intime et de la vie privée ; la protection des personnes vulnérables au premier rang duquel se trouvent les enfants, tous les enfants, et les personnes âgées en perte d'autonomie. Ces valeurs ont amené le Gouvernement à retenir un ensemble de mesures en direction des familles, tant dans le cadre de la réforme des aides aux familles, que du projet de loi « adaptation de la société au vieillissement » ou dans celui du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'exclusion sociale mis en place depuis 2013. Dans tous les cas, le Gouvernement se doit

d'accompagner et de soutenir les évolutions de la famille afin que celle-ci puisse continuer à être un lieu non seulement d'affection mais aussi de sécurité collective.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74054

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 991

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6640